



**Convention de Stockholm sur les
polluants organiques persistants**

Distr. : Générale
8 mai 2009

Français
Original : Anglais

**Conférence des Parties à la Convention de Stockholm
sur les polluants organiques persistants**

Quatrième réunion

Genève, 4-8 mai 2009

Point 5 a) i) de l'ordre du jour

**Questions soumises à la Conférence des Parties pour examen ou décision :
mesures propres à réduire voire éliminer les rejets résultant d'une
production et d'une utilisation intentionnelles : DDT**

**Projet de plan de travail visant à promouvoir un partenariat
mondial pour la mise au point et le déploiement de produits,
méthodes et stratégies de remplacement du DDT dans la lutte
antivectorielle***

Note du secrétariat

Comme il a été indiqué au paragraphe 14 du document UNEP/POPS/COP.4/4, l'annexe à la présente note contient un projet de plan de travail visant à promouvoir un partenariat mondial pour la mise au point et le déploiement de produits, méthodes et stratégies de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle. Ce projet de plan est reproduit tel qu'il a été présenté et n'a pas été revu par les services d'édition.

* Les textes portant autorisation des mesures décrites dans la présente note sont les suivants : Convention de Stockholm, article 3 et annexe B, deuxième partie; rapports de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première réunion (UNEP/POPS/COP.1/31), annexe I, décision SC-1/25, sur les travaux de sa deuxième réunion (UNEP/POPS/COP.2/30), annexe I, décision SC-2/2, et sur les travaux de sa troisième réunion (UNEP/POPS/COP.3/30), annexe I, décision 3/2.

Annexe

**Promotion d'un partenariat mondial pour
la mise au point et le déploiement de
produits, méthodes et stratégies de
remplacement du DDT dans la lutte
antivectorielle**

Projet de plan de travail

Janvier 2009

Secrétariat de la Convention de Stockholm

Table des matières

Résumé.....	4
Acronymes	6
1. Introduction et approche de l'étude.....	7
2. Défis associés à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT	8
2.1 La nécessité et l'urgence de trouver des solutions de remplacement.....	8
2.2 Aperçu des solutions de remplacement existantes et des initiatives en cours.....	9
2.2.1 Solutions de remplacement existantes du DDT pour la lutte antivectorielle	9
2.2.2 Initiatives en cours pour la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle.....	9
2.3 Défis associés à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT.....	10
2.4 Recommandations pour aller de l'avant.....	11
3. Mission, objectifs à long terme et stratégie d'une Alliance mondiale.....	12
3.1 Mission et objectifs à long terme	12
3.2 Stratégie et champ des activités	13
3.3 Principes d'organisation	14
3.4 Valeur ajoutée aux efforts actuels.....	14
4. Modèle d'activité	15
4.1 Structure organisationnelle	15
4.2 Rôles des membres et des divers parties prenantes.....	18
4.3 Mobilisation de ressources et plan de promotion.....	18
4.4 Analyse des risques.....	18
Annexe	20

Résumé

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) est un traité mondial visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques toxiques qui demeurent intacts dans l'environnement pendant longtemps, se répandent largement et s'accumulent dans les tissus adipeux de l'homme et de la faune sauvage. Le DDT (dichloro-diphényl-trichloroéthane) est un des douze produits chimiques inscrits à la Convention de Stockholm et reste celui qui est fabriqué et utilisé le plus largement. La Conférence des Parties à la Convention de Stockholm autorise l'utilisation du DDT pour des interventions d'ordre sanitaire visant à lutter contre les vecteurs pathogènes, conformément à la recommandation et aux orientations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il faudra sans doute continuer à faire appel au DDT dans une certaine mesure jusqu'à ce que des solutions de remplacement adaptées aux conditions locales soient disponibles pour le remplacer durablement.

Les principaux vecteurs de paludisme sont de plus en plus résistants à l'ensemble des insecticides recommandés actuellement. Il est urgent de trouver de nouvelles solutions agissant en dehors des schémas actuels de résistance afin de préserver l'efficacité des interventions antivectorielles faisant appel à des produits chimiques. Il faut également mettre au point des produits, des méthodes et des stratégies en complément de l'utilisation de produits chimiques antivectoriels de manière à ce que l'arsenal des interventions antivectorielles comprenne suffisamment d'outils pour permettre de faire face à toutes les situations.

Il existe actuellement des alliances de collaboration et des organisations qui travaillent à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT. Ces initiatives sont mises en œuvre par des entités émanant de l'ensemble du spectre de la société et motivées par la nécessité de réduire la charge de paludisme dans les pays endémiques ou par celle de réduire la dépendance vis-à-vis du DDT pour les pulvérisations intradomiciliaires à effet rémanent (PID). Cependant, ces initiatives ne sont pas coordonnées au niveau mondial et des lacunes subsistent. Lors de sa troisième réunion, tenue à Dakar (Sénégal) en 2007, la Conférence des Parties a donc demandé au Secrétariat de la Convention de Stockholm d'établir, en collaboration avec l'OMS et toute partie intéressée, un plan de travail visant à favoriser un partenariat mondial pour la mise au point et le déploiement de produits, méthodes et stratégies de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle.

Après des consultations avec plus de 50 parties prenantes (dont des spécialistes des maladies, de la lutte antivectorielle et de l'environnement ; des représentants des pays endémiques ; des intervenants du secteur privé ; des pays et des organismes donateurs), neuf défis associés à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle ont été identifiés et regroupés autour de quatre grands objectifs (voir le tableau ci-après). Bien qu'une multitude d'acteurs s'emploient déjà à relever ces défis, l'ampleur et la complexité des enjeux font qu'il est urgent d'agir de manière collective.

Dans cette perspective, le concept d'une Alliance mondiale pour la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT visera à offrir une plateforme inclusive et globale favorisant le dialogue entre les différents secteurs, à appuyer les initiatives et organisations existantes et à catalyser de nouvelles initiatives ou de nouveaux partenariats afin de stimuler les mesures concrètes ainsi que de transposer les bonnes pratiques et de les appliquer à plus grande échelle. L'Alliance mondiale apportera une valeur ajoutée aux organisations et aux initiatives existantes en clarifiant davantage la compréhension des objectifs à atteindre et des problèmes à résoudre et l'accord à leur sujet, en améliorant la coordination entre les diverses initiatives individuelles existantes pour mettre au point et déployer des solutions de remplacement du DDT et en remédiant de manière proactive aux lacunes recensées dans les initiatives actuelles tout en limitant les risques de doubles emplois. L'appui de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm permettra à l'Alliance mondiale d'avoir directement accès aux Parties et de promouvoir la compréhension et la réduction des contraintes qui pourraient entraver le déploiement de solutions de remplacement du DDT. L'Alliance mondiale travaillera en coordination avec tous ceux qui s'occupent de la lutte antipaludique afin de favoriser la réduction et la maîtrise de la transmission du paludisme.

Les membres de l'Alliance mondiale documenteront et communiqueront leur conception et leur accord en ce qui concerne les objectifs à atteindre et les défis à relever ainsi que les étapes nécessaires pour y parvenir, dans la Déclaration des membres, qui servira d'élément de cohésion pour l'Alliance mondiale.

L'Alliance mondiale sera dirigée par l'Assemblée de l'Alliance et un Comité directeur et mettra en œuvre sa stratégie à travers des groupes thématiques avec l'appui d'une petite Equipe de coordination. L'Assemblée de l'Alliance comprendra tous les membres et constituera l'organe suprême de l'Alliance mondiale. Le Comité directeur fournira des orientations stratégiques et fixera les priorités de l'Alliance mondiale, tandis que les groupes thématiques seront chargés d'aborder des objectifs ou des problèmes spécifiques.

Les activités de l'Alliance mondiale seront financées par des contributions volontaires, tant en espèces qu'en nature. On estime que 370 000 dollars seront nécessaires la première année pour financer la création de l'Alliance mondiale ainsi que la première Assemblée de l'Alliance et la Conférence sur la Déclaration des membres. Le coût annuel de fonctionnement de l'Alliance mondiale pour les années suivantes est estimé à 750 000 dollars.

L'efficacité et l'impact de l'Alliance mondiale dépendront essentiellement de sa capacité de s'assurer l'appui et la participation de partenaires cruciaux dès sa création. L'assurance d'un appui financier durable est vitale et l'Alliance mondiale devra se concentrer sur des initiatives concrètes et éviter de se transformer en un simple forum de discussion. Les ressources mobilisées viendront compléter les ressources existantes consacrées à la lutte antipaludique afin d'assurer que les objectifs de l'Alliance mondiale en matière de mise au point et de déploiement de solutions de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle et l'objectif global de réduire la charge de paludisme puissent être atteints en parallèle.

Objectifs et défis associés à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle

<p>Objectif 1</p> <p>Renforcer la base de connaissances disponibles afin d'éclairer la formulation des politiques et la prise des décisions</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comprendre et établir de manière exhaustive le coût-efficacité des solutions de remplacement par rapport au DDT (y compris les solutions de remplacement directes des PID ainsi que des interventions antivectorielles telles que les moustiquaires traitées aux insecticides (MTI) ou la lutte environnementale) 2. Surveiller les schémas de résistance des vecteurs dans les différentes régions et comprendre les mécanismes de résistance des vecteurs
<p>Objectif 2</p> <p>Vaincre la complexité et le coût du déploiement des solutions de remplacement du DDT</p>	<ol style="list-style-type: none"> 3. Couvrir les coûts additionnels qui pourraient résulter de l'utilisation de solutions de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle 4. Promouvoir les décisions nationales concernant le choix de solutions de remplacement pour la lutte antivectorielle à travers le développement et la mise en œuvre d'outils, de directives et de stratégies spécifiques 5. Développer les capacités internes des pays à mettre en œuvre des programmes de lutte intégrée contre les vecteurs et promouvoir la coordination intersectorielle pour le déploiement de solutions de remplacement du DDT
<p>Objectif 3</p> <p>Mettre à disposition de nouveaux produits chimiques antivecteurs de remplacement</p>	<ol style="list-style-type: none"> 6. Mettre sur le marché de nouvelles formulations de classes de pesticides existantes ayant la même efficacité que le DDT pour la lutte antivectorielle 7. Aborder la question des obstacles à la découverte et à la commercialisation et mettre sur le marché de nouvelles classes d'ingrédients actifs afin de contrer la résistance des vecteurs dans le long terme
<p>Objectif 4</p> <p>Mettre au point des produits et des approches non chimiques pour la lutte antivectorielle</p>	<ol style="list-style-type: none"> 8. Démontrer l'impact de la lutte environnementale dans différentes zones et établir un programme de recherches complémentaires 9. Aborder la question des obstacles à la découverte et à la mise au point de solutions de remplacement non chimiques du DDT et établir un programme de recherches complémentaires

Acronymes

ANVR : Réseau africain sur la résistance des vecteurs

DDD : Dichloro-diphényl-dichloroéthane

DDE : Dichloro-diphényl-éthane

DDT : Dichloro-diphényl-trichloroéthane

FEM : Fonds pour l'environnement mondial

FMLSTP : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

GCDPP : Collaboration mondiale pour la mise au point de pesticides pour la santé publique

ICIPE : Centre international de physiologie et d'écologie des insectes

IVCC : Innovative Vector Control Consortium

MTC : Malaria Transmission Consortium

MTI : Moustiquaire traitée aux insecticides

OMS : Organisation mondiale de la santé

PID : Pulvérisation intradomiciliaire à effet rémanent

PISSC : Programme international sur la sécurité des substances chimiques

PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement

POP : Polluant organique persistant

WHOPES : Système d'évaluation des pesticides de l'OMS

1. Introduction et approche de l'étude

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants est un traité mondial visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques qui demeurent intacts dans l'environnement pendant longtemps, se répandent largement et s'accumulent dans les tissus adipeux de l'homme et de la faune sauvage. Etant donné qu'ils sont transportés à longue distance dans l'environnement, aucun gouvernement n'est en mesure, à lui seul, de protéger ses citoyens ou son environnement contre les POP. En vertu de la Convention de Stockholm, adoptée en 2001 et entrée en vigueur en 2004, les Parties sont tenues de prendre des mesures pour éliminer ou réduire les rejets de POP dans l'environnement. En décembre 2008, 162 pays étaient Parties à la Convention de Stockholm.

Le DDT (dichloro-diphényl-trichloroéthane) est un des douze produits chimiques inscrits à la Convention de Stockholm et reste celui qui est le plus largement fabriqué et utilisé. La Conférence des Parties à la Convention de Stockholm permet l'utilisation de DDT dans le cadre d'interventions de santé publique pour lutter contre les vecteurs pathogènes conformément à la recommandation et aux orientations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'OMS recommande l'utilisation de DDT uniquement pour les pulvérisations intradomiciliaires à effet rémanent (PID) à condition que les orientations et les recommandations de l'OMS et de la Convention de Stockholm soient respectées. Le DDT pourra être utilisé jusqu'à ce que des produits de substitution économiques et adaptés aux conditions locales soient disponibles pour une transition durable du DDT vers d'autres produits. La nécessité de continuer à utiliser le DDT comme agent de lutte contre les vecteurs pathogènes est réévaluée lors de chaque réunion bisannuelle de la Conférence des Parties.

Il existe actuellement des alliances de collaboration et des organisations qui travaillent à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT. Ces initiatives sont mises en œuvre par des entités émanant de l'ensemble du spectre de la société et motivées par la nécessité de réduire la charge de paludisme dans les pays endémiques ou par celle de réduire la dépendance vis-à-vis du DDT pour les PID. Cependant, ces initiatives ne sont pas coordonnées au niveau mondial si bien que des lacunes subsistent. Lors de sa troisième réunion, tenue à Dakar (Sénégal) en 2007, la Conférence des Parties a donc demandé au secrétariat de la Convention de Stockholm, en collaboration avec l'OMS et toute partie intéressée, de préparer un plan de travail visant à promouvoir un partenariat mondial pour la mise au point et le déploiement de produits, méthodes et stratégies de remplacement au DDT dans la lutte antivectorielle.

Le travail mené par le secrétariat pour préparer ce document a comporté trois activités principales :

- Préparer une synthèse des principaux problèmes entravant la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT (voir le rapport intérimaire). Ce rapport était basé sur des consultations avec plus de 50 parties prenantes de divers secteurs et organisations et sur l'analyse de la documentation existante. La liste des entretiens menés ainsi que les retours d'information de cette consultation sont présentés dans l'annexe 4 du document UNEP/POPS/COP.4/INF/2 ;
- Organiser une réunion pour recueillir les commentaires d'un large éventail de parties prenantes sur le rapport intérimaire et les options possibles pour la création d'un partenariat mondial. Le rapport de cette réunion figure à l'annexe 5 du document UNEP/POPS/COP.4/INF/2 ;
- Préparer un plan de travail basé sur les idées recueillies lors des consultations initiales, le rapport intérimaire et les discussions tenues lors de la réunion avec les parties prenantes.

La première partie au présent document analyse la nécessité et l'urgence qu'il y a à développer et déployer des solutions de remplacement du DDT ainsi que les défis auxquels sont confrontés les intéressés à cet égard. Les parties suivantes présentent les principes et les éléments clés d'une Alliance mondiale, y compris sa mission et ses objectifs à long terme, son modèle d'activité, les étapes clés et les ressources nécessaires pour la période initiale 2009-2014.

2. Défis associés à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT

2.1 La nécessité et l'urgence de trouver des solutions de remplacement

Le DDT est l'un des produits chimiques les plus fabriqués parmi ceux qui sont inscrits à la Convention de Stockholm, avec un volume annuel global estimé de 4 000 à 5 000 t d'ingrédients actifs utilisés pour la lutte antivectorielle. La majeure partie de la production de l'ingrédient actif se fait en Inde (~87 % de la production en 2007 ; ~85 % de l'utilisation en 2007) et la plupart des exportations vers l'Afrique proviennent de Chine. En raison de ses caractéristiques particulièrement intéressantes pour la lutte contre les vecteurs du paludisme (à savoir efficacité résiduelle, effet répulsif spatial et effet irritant), une certaine dépendance à l'égard du DDT subsistera sans doute jusqu'à ce que des produits de substitution économiques et adaptés aux conditions locales soient disponibles pour une transition durable du DDT vers ces produits.

Le DDT étant inscrit à la Convention de Stockholm en tant que produit à éliminer mais demeurant recommandé pour une utilisation spécifique en santé publique, la gestion de sa distribution en est d'autant plus complexe. Les commentaires recueillis auprès de plusieurs parties prenantes font état de faiblesses associées au contrôle de la chaîne d'approvisionnement en DDT. Par exemple, il est souvent mentionné que les expéditions de DDT qui traversent les pays ne sont pas systématiquement comptabilisées et que le DDT demeure disponible à travers un réseau informel. Cette situation crée un risque pouvant donner lieu à des effets qui ne sont pas totalement bien compris ou mesurés (par exemple, impact sur les exportations de denrées alimentaires en raison de son utilisation en agriculture).

L'urgence qu'il y a à mettre au point et déployer des solutions de remplacement du DDT n'est pas seulement dictée par la nécessité de réduire la dépendance à l'égard du DDT dans le cadre de la Convention de Stockholm, mais doit être également envisagée dans le cadre d'approches à court et long terme de la lutte contre les vecteurs de paludisme.

- Etant donné la résistance aux insecticides des principaux vecteurs de paludisme (particulièrement en Asie et en Afrique), de nouvelles solutions de remplacement en dehors de schémas actuels de résistance sont nécessaires afin de pouvoir continuer à lutter efficacement à l'aide de pesticides contre les vecteurs. Aucun nouveau pesticide ni aucune nouvelle classe de pesticides de santé publique n'a été introduit dans les 20 dernières années. Ne sont disponibles actuellement que quatre classes de pesticides pour tous les types d'interventions antivectorielles et le DDT est le seul pesticide disponible dans la classe des organochlorés. Six des douze pesticides recommandés par l'OMS pour les PID sont des pyréthroïdes, qui constituent la seule classe d'insecticides recommandés par l'OMS pour les interventions faisant appel à des moustiquaires traitées aux insecticides (PID). La résistance des vecteurs au DDT et aux pyréthroïdes et la réduction de l'arsenal efficace de pesticides qui en résulte représente une menace directe pour l'efficacité des PID et des MTI et impose donc la mise au point et le déploiement de produits, méthodes et stratégies de substitution.
- L'OMS a entrepris d'évaluer le risque de toxicité pour l'homme du DDT et de ses principaux métabolites, le DDE et le DDD. Si cette évaluation mène à la conclusion que le DDT pose un risque inacceptable pour la santé humaine lorsqu'il est utilisé pour les PID, ceci pourrait se traduire par une réduction significative des pesticides disponibles pour les PID et un risque accru de voir augmenter la résistance aux pyréthroïdes.
- Afin de veiller à ce que l'arsenal d'interventions contre les vecteurs comprenne suffisamment d'outils pour faire face à toutes les situations, il est nécessaire de développer des approches complémentaires à l'utilisation de produits chimiques antivectoriels. Par exemple, certains risques à long terme peuvent être associés aux approches de la lutte antivectorielle faisant appel à des produits chimiques (par exemple, résistance, effets sur l'environnement et l'écosystème aquatique); la mise en œuvre des PID peut être entravée par des difficultés opérationnelles; et les MTI disponibles actuellement doivent être remplacés tous les 3 à 5 ans. La mise au point et le déploiement d'un éventail judicieux de produits, de méthodes et de stratégies faisant appel ou non à des produits chimiques qui pourraient se substituer au DDT augmenteront les possibilités d'intervention contre les vecteurs à long terme et dans toutes les situations.

2.2 Aperçu des solutions de remplacement existantes et des initiatives en cours

2.2.1 Solutions de remplacement existantes du DDT pour la lutte antivectorielle

Dans le cadre du présent document, les solutions de remplacement du DDT pour la lutte antivectorielle sont définies de manière générale et comprennent à la fois le remplacement ou la substitution directe d'insecticides pour les PID ainsi que d'autres interventions de lutte antivectorielle, qui peuvent être utilisées seules ou en association et auraient pour résultat une dépendance moindre à l'égard du DDT (par exemple, MTI, larvicides, lutte environnementale, etc.).

Même si leur intérêt et leur efficacité varient d'un endroit à l'autre, certaines solutions de remplacement du DDT existent et ont déjà contribué à la lutte antipaludique. Elles peuvent être classées en trois grandes catégories :

- Les solutions de remplacement chimiques – cette catégorie comprend d'autres classes de pesticides utilisés en santé publique pour les PID (six pyréthroïdes de synthèse, deux produits à base de carbamate et trois produits à base d'organophosphate), d'autres approches et produits à base de pesticides (par exemple, moustiquaires traitées aux insecticides de longue durée (MTILD), agents répulsifs et attractifs, brumissage/pulvérisation spatiale ou badigeonnage du bétail avec une éponge imbibée d'insecticide) et les approches chimiques non pesticides (par exemple, produits chimiques larvicides);
- Les approches basées sur la lutte environnementale – cette catégorie comprend l'élimination des lieux de reproduction, la manipulation de l'habitat naturel des vecteurs, la gestion de l'irrigation, la conception de structures d'irrigation qui prennent en compte les aspects sanitaires pour l'homme et l'amélioration des logements;
- D'autres solutions de remplacement non chimiques – cette catégorie comprend la prédation, les larvicides microbiens, les champignons, les méthodes génétiques, la botanique et la zooprophyllaxie.

Le déploiement des MTI et des PID s'est beaucoup développé pendant la dernière décennie en raison de l'augmentation des ressources financières et humaines disponibles et de l'appui apporté par des organisations telles que le Fond mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Initiative du Président des Etats-Unis d'Amérique contre le paludisme, la Banque mondiale et de nombreuses organisations non gouvernementales. Le fait que les interventions antivectorielles puissent souvent être combinées pour plus d'efficacité augmente la complexité de l'examen des solutions de remplacement du DDT, une combinaison de deux solutions pouvant remplacer une autre solution. Certaines solutions sont basées sur des produits alors que d'autres reposent sur des approches dont la mise en œuvre et la transposition exigent souvent une analyse générale de la situation locale. Bien qu'il existe des cas de mise en œuvre réussie, certaines de ces interventions ne sont pas toujours prises en compte dans le plan général de mesures préventives en raison d'un manque d'informations et de la difficulté d'évaluer leur impact potentiel à grande échelle. Ceci est particulièrement vrai dans les cas des approches fondées sur la lutte environnementale et des interventions non chimiques contre les vecteurs.

2.2.2 Initiatives en cours pour la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle

Une multitude d'acteurs travaillent actuellement sur les problèmes à résoudre afin de pouvoir mettre au point et déployer des solutions de remplacement du DDT. Le tableau ci-dessous donne un bref aperçu de l'engagement actuel des parties prenantes. Les initiatives ont été regroupées autour de quatre grands objectifs à atteindre. Une description plus complète est donnée dans l'annexe 2 du document UNEP/POPS/COP.4/INF/2.

Synthèse des initiatives actuelles menées dans le but de mettre au point et déployer des solutions de remplacement du DDT	
<p>Objectif 1</p> <p>Renforcer la base de connaissances disponibles afin d'éclairer la formulation des politiques et la prise des décisions</p>	<p>Sur le coût-efficacité des solutions de remplacement du DDT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Banque mondiale, l'IVCC, et certaines études dans les pays - Projets FEM/OMS/PNUÉ de démonstration et de transposition d'échelle des solutions de remplacement durables <p>Sur le statut de résistance des vecteurs et son mécanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANVR, universités (par exemple, Witwatersrand), plans de l'IVCC pour les études de résistance <p>Sur le danger du DDT et les évaluations de l'exposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation menée par l'OMS/PISSC sur le DDT : danger et exposition; résultats consolidés attendus à la fin de 2009
<p>Objectif 2</p> <p>Vaincre la complexité et le coût du déploiement des solutions de remplacement du DDT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projets de systèmes d'information de l'IVCC, initiative du MTC sur la gestion et l'analyse des données, projet MSP (PNUÉ/Université Duke) sur les outils d'analyse, contribution de l'Institut du Millénaire aux outils de modélisation de scénarios - Concentration de l'OMS/ FAO sur les orientations en matière d'utilisation et de gestion des pesticides, cadre de lutte intégrée contre les vecteurs et constitution de réseaux - Projets de donateurs (par exemple, Initiative du Président des Etats-Unis contre le paludisme) et projets d'élaboration de politiques menés par l'OMS - Rôle de conseil des ONG dans les différents pays et appui pour la mise en œuvre
<p>Objectif 3</p> <p>Mettre à disposition de nouveaux produits chimiques antivecteurs de remplacement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat de l'IVCC pour trois nouvelles formulations, avec Bayer et Syngenta - Rapports de Sumitomo sur les travaux de R-D concernant les formulations - Coopération de l'IVCC avec quatre entreprises chimiques pour le développement de trois nouvelles classes de pesticides, et initiative concernant de nouveaux « paradigmes » des pesticides
<p>Objectif 4</p> <p>Mettre au point des produits et des approches non chimiques pour la lutte antivectorielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projets FEM/OMS/PNUÉ de démonstration et de transposition d'échelle des solutions de remplacement durables - Participation d'universités et d'organisations à but non lucratif à la mise au point de solutions de remplacement du DDT ne faisant pas appel à des pesticides, y compris l'ICIPE, l'Université de Durham, l'Ecole d'hygiène et de médecine tropicale de Londres et l'Université de Wageningen

2.3 Défis associés à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT

Cette section décrit les défis auxquels doivent actuellement faire face les parties prenantes émanant de différents secteurs pour déployer des solutions de remplacement existantes du DDT et en mettre au point de nouvelles. Les défis en question constituent des obstacles dont l'élimination aiderait à déployer des solutions de remplacement nouvelles ou existantes ou à en mettre au point de nouvelles. Ces défis ont été identifiés en examinant la documentation et les sites Internet existants et par le biais d'entretiens avec plus de 50 parties prenantes, dont des spécialistes des maladies, de la lutte antivectorielle et de l'environnement, des représentants de pays endémiques, des parties prenantes du secteur privé ainsi que des pays et des organismes donateurs. Il n'est pas surprenant de constater que ces défis ainsi que ceux rencontrés dans la gestion de la lutte antivectorielle en général se chevauchent. Ils ont été regroupés autour de quatre objectifs afin de faciliter les discussions initiales, mais doivent être examinés ensemble, car il est nécessaire de s'attaquer à tous ces défis pour assurer la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT. Les deux premiers objectifs et les défis qui y sont associés s'appliquent à toutes les solutions existantes (approches chimiques, lutte environnementale, autres approches non chimiques), mais aussi aux nouvelles solutions qui seront disponibles à l'avenir.

Défis associés à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle	
Objectif 1 Renforcer la base de connaissances disponibles afin d'éclairer la formulation des politiques et la prise des décisions	1. Comprendre et établir de manière exhaustive le coût-efficacité des solutions de remplacement par rapport au DDT (y compris les solutions de remplacement directes des PID ainsi que des interventions antivectorielles telles que les moustiquaires traitées aux insecticides (MTI) ou la lutte environnementale) 2. Surveiller les schémas de résistance des vecteurs dans les différentes régions et comprendre les mécanismes de résistance des vecteurs
Objectif 2 Vaincre la complexité et le coût du déploiement des solutions de remplacement du DDT	3. Couvrir les coûts additionnels qui pourraient résulter de l'utilisation de solutions de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle 4. Promouvoir les décisions nationales concernant le choix de solutions de remplacement pour la lutte antivectorielle à travers le développement et la mise en œuvre d'outils, de directives et de stratégies spécifiques 5. Développer les capacités internes des pays à mettre en œuvre des programmes de lutte intégrée contre les vecteurs et promouvoir la coordination intersectorielle pour le déploiement de solutions de remplacement du DDT
Objectif 3 Mettre à la disposition de nouveaux produits chimiques antivecteurs de remplacement	6. Mettre sur le marché de nouvelles formulations de classes de pesticides existantes ayant la même efficacité que le DDT pour la lutte antivectorielle 7. Aborder la question des obstacles à la découverte et à la commercialisation et mettre sur le marché de nouvelles classes d'ingrédients actifs afin de contrer la résistance des vecteurs dans le long terme
Objectif 4 Mettre au point des produits et des approches non chimiques pour la lutte antivectorielle	8. Démontrer l'impact de la lutte environnementale dans différentes zones et établir un programme de recherches complémentaires 9. Aborder la question des obstacles à la découverte et à la mise au point de solutions de remplacement non chimiques du DDT et établir un programme de recherches complémentaires

La mise en relation de l'ampleur et de la complexité des défis identifiés avec les efforts fournis actuellement pour y faire face confirme l'urgence d'agir de manière collective. Selon les objectifs et les défis à relever, les types d'interventions nécessaires vont de l'achèvement d'études de recherche opérationnelle (pour établir de manière exhaustive le coût-efficacité de diverses interventions de lutte antivectorielle) au maintien des efforts de financement pour le développement de nouveaux ingrédients actifs. Ils comprennent également le développement de la capacité interne de mettre en œuvre des programmes de lutte intégrée contre les vecteurs, la formation de spécialistes des vecteurs et d'entomologues médicaux dans le pays et la promotion des carrières des scientifiques pertinents. L'identification des obstacles à la découverte et au développement d'approches non chimiques ainsi que la mise en place d'un programme de recherche dans ce domaine spécifique figurent également parmi les interventions nécessaires.

En ce qui concerne l'ensemble des défis susmentionnés, la communauté des parties prenantes est fragmentée et les mandats des organisations ainsi que les activités menées actuellement sont bien en-deçà des interventions qui seraient nécessaires. De la même manière, les ressources financières actuellement mobilisées sont nettement insuffisantes, notamment pour la mise au point de nouvelles solutions de remplacement chimiques et non chimiques. Des descriptions détaillées des défis à relever et des types d'interventions requises pour y faire face ainsi qu'une analyse des lacunes sont fournies dans l'annexe 3 du document UNEP/POPS/COP.4/INF/2.

2.4 Recommandations pour aller de l'avant

Sur la base d'un examen des défis à relever et d'une analyse des lacunes, les recommandations ci-après ont été débattues lors de la réunion avec les parties prenantes et devraient être appliquées à l'option retenue pour aller de l'avant.

RECOMMANDATION 1 – ADOPTER UNE APPROCHE COLLECTIVE DANS LE BUT DE RENFORCER LES EFFORTS ACTUELS TOUT EN EVITANT LES DOUBLES EMPLOIS

Vu les initiatives en cours concernant la lutte antipaludique, le nombre de parties prenantes et la diversité de leurs objectifs, il est impératif d'assurer une coordination aux niveaux mondial, régional et local afin d'optimiser l'impact des activités menées. Pour utiliser au mieux les ressources et augmenter les chances de succès, cette coordination devra porter sur le renforcement des efforts actuels afin de combler les lacunes entre les différentes initiatives tout en évitant les doubles emplois.

RECOMMANDATION 2 – COORDONNER L'APPROCHE AVEC LES OBJECTIFS GENERAUX ET L'ENSEMBLE DES INITIATIVES EN MATIERE DE LUTTE ANTIPALUDIQUE

Bien que le présent document soit consacré essentiellement à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT, les défis identifiés et les activités requises pour y faire face recoupent bien entendu les objectifs plus généraux de la lutte antivectorielle ou antipaludique. Toute initiative ou approche collective visant à promouvoir la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT devra être envisagée dans la perspective plus large de la lutte antivectorielle et antipaludique et coordonnée avec ses objectifs. Cependant, la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT à la fois sûres et respectueuses de l'environnement, selon les divers critères applicables aux polluants organiques persistants, devront également être inclus dans les objectifs de la lutte antivectorielle et antipaludique.

RECOMMANDATION 3 – ABORDER TOUS LES OBJECTIFS ET TOUS LES DEFIS EN PARALLELE

Les défis identifiés diffèrent pour ce qui est de la manière dont ils sont abordés actuellement, des interventions requises pour combler les lacunes ainsi que l'horizon et des chances de succès. Néanmoins, certains d'entre eux auront un impact direct sur le succès de la mise en œuvre d'autres défis (par exemple, les défis 1, 2, 3, 4 et 5 auront un impact sur les défis 6, 7, 8 et 9) et devront donc être abordés en parallèle afin d'obtenir un résultat optimal. Plutôt que de définir un ordre de priorité, il est nécessaire de coordonner et de planifier les défis de manière transversale pour faire en sorte que leurs interrelations soient abordées et que l'on puisse obtenir des résultats dans les plus courts délais possibles.

RECOMMANDATION 4 – MISE EN OEUVRE D'UN PARTENARIAT OUVERT ET SOUPLE

Un grand nombre d'organisations sont concernées par le DDT : organisations impliquées dans l'utilisation du DDT pour les interventions antivectérielles, organisations impliquées dans le contrôle de l'utilisation du DDT d'un point de vue environnemental, organisations impliquées dans la mise au point de solutions de remplacement, etc. En raison de ce paysage déjà encombré, de la diversité des objectifs et des contraintes en matière de ressources, la plupart des parties prenantes recommandent que toute voie retenue pour progresser permette une participation souple des partenaires dans leur domaine de compétence. Le fait de donner aux parties prenantes la latitude de contribuer de la manière qui leur semble la plus appropriée optimisera les possibilités de contribution et d'intervention.

RECOMMANDATION 5 – ASSURER LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES CRUCIAUX

Toute voie à suivre doit être envisagée dans une perspective plus large que celle du mandat de la Convention de Stockholm. Elle devra faire appel à un groupe d'organisations ou d'individus dévoués pour faire progresser les questions, ainsi qu'à un certain nombre de partenaires cruciaux. Des partenaires tels que l'OMS, le PNUE, le secteur privé (par exemple, Croplife), des établissements de recherche, les pays où le paludisme est endémique, des ONG (comme l'IPEN), des pays donateurs ou des organisations caritatives doivent être impliqués et avoir la possibilité de choisir leurs domaines d'engagement.

3. Mission, objectifs à long terme et stratégie d'une Alliance mondiale

3.1 Mission et objectifs à long terme

La mission de l'Alliance mondiale est de favoriser le développement et le déploiement de produits, de méthodes et de stratégies de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle. Elle accomplira cette tâche en fournissant une plateforme internationale inclusive favorisant le dialogue entre les différents secteurs, appuyant les initiatives actuelles et catalysant les initiatives ou les partenariats nouveaux afin de stimuler les actions concrètes et de reproduire et transposer à grande échelle les bonnes pratiques. L'Alliance mondiale travaillera de manière coordonnée en tenant compte des objectifs plus généraux

de la lutte antipaludique afin de concourir à la réduction et à la maîtrise de la transmission du paludisme.

Sur la base d'une analyse des défis et de consultations avec un large éventail de parties prenantes, quatre grands objectifs à atteindre par l'Alliance mondiale tant qu'elle sera active ont été retenus :

- Rassembler les principales organisations et parties prenantes impliquées dans la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle afin de renforcer leur collaboration et leur efficacité pour atteindre les objectifs convenus;
- Faciliter l'identification des lacunes dans les programmes existants et catalyser le lancement et la mise en œuvre d'initiatives complémentaires pertinentes orientées vers l'action;
- Faciliter une meilleure prise de conscience de la part des parties impliquées dans la lutte antivectorielle ainsi que leur accès à des informations validées par des comités concernant l'état de la mise au point et du déploiement de solutions de remplacement du DDT;
- Suivre les progrès accomplis dans la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT et partager les résultats et les recommandations avec la communauté des parties impliquées dans la lutte antivectorielle.

3.2 Stratégie et champ des activités

La stratégie de l'Alliance mondiale est de déclencher suffisamment d'actions aux fins de la mise au point et du déploiement de solutions de remplacement du DDT en s'attachant essentiellement :

- A mobiliser les parties prenantes autour d'objectifs communs pour la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle;
- A faciliter les interactions entre parties prenantes afin de renforcer et compléter les initiatives actuelles et de réduire les doubles emplois;
- A identifier et à favoriser les possibilités particulières pour lesquelles une participation d'acteurs venant de groupes de différents secteurs est nécessaire et où un « vide » d'activités a été identifié;
- A encourager les investissements dans la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT pour la lutte antivectorielle;

Dans une « Déclaration des membres », les membres de l'Alliance mondiale documenteront et communiqueront leur conception et leur accord actuels en ce qui concerne les buts à atteindre et les défis à relever pour mettre au point et déployer des solutions de remplacement du DDT, ainsi que les étapes nécessaires pour y parvenir. Pour pouvoir devenir membres de l'Alliance mondiale, les organisations dont le but ou le mandat coïncident partiellement ou totalement avec la mission de l'Alliance mondiale et des experts professionnels engagés dans la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT devront se mettre d'accord et s'engager dans la « Déclaration des membres ».

L'Alliance mondiale abordera parallèlement les quatre objectifs et défis exposés plus haut dans le présent document afin d'assurer une mise en œuvre coordonnée des interventions requises pour chacun des défis. L'Alliance mondiale devra incorporer dans un exercice de planification globale les divers horizons et les chances de succès de toutes les interventions à mettre en œuvre pour faire face à l'ensemble des défis posés. Pour l'ensemble de ces défis, l'Alliance mondiale s'emploiera à mettre en place une structure de plateforme pour rassembler les parties prenantes ainsi qu'à réunir et à diffuser des informations validées par un comité concernant la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT et les progrès accomplis par ses membres. Pour chacun des défis, le champ exact des activités de l'Alliance mondiale dépendra de la nature et de l'ampleur des lacunes actuelles (par exemple, types d'interventions requises, lacunes dans les mandats d'initiatives actuelles, manque de ressources disponibles) et devra être défini en constituant des groupes spécialisés. Plusieurs types d'activités peuvent être envisagés sous l'égide de l'Alliance mondiale, notamment lancer des analyses et faciliter les synergies parmi les experts afin d'identifier les bonnes pratiques et d'élaborer des directives, des normes et des modèles en vue de leur diffusion ultérieure; initier et faciliter des études de recherche; identifier des possibilités et des acteurs pour des initiatives complémentaires pertinentes orientées vers l'action et faciliter la mobilisation de ressources pour ce type de partenariats ad hoc.

3.3 Principes d'organisation

Le travail de l'Alliance mondiale devra être organisé de manière à respecter sa non-intervention dans le financement et l'exécution des programmes sur le terrain, tout en répondant aux attentes quant au déclenchement d'actions significatives en faveur de la mise au point et du déploiement de solutions de remplacement du DDT. Il est donc suggéré de suivre les principes d'organisation suivants :

- L'Alliance mondiale n'entreprendra pas d'opérations importantes de lutte contre les vecteurs et ne sera pas directement impliquée dans le financement et la réalisation de projets sur le terrain. Elle respectera les initiatives actuelles concernant la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT en évitant les doubles emplois, mais cherchera à les renforcer et à y contribuer;
- L'Alliance mondiale contribuera à renforcer l'impact d'initiatives actuelles en augmentant leur visibilité et leur coordination et aidera à déclencher des actions concrètes et à favoriser de nouvelles initiatives ou de nouveaux partenariats là où des lacunes auront été identifiées;
- L'Alliance mondiale associera à ses activités les organisations intergouvernementales compétentes (OMS, PNUE, Banque mondiale), les gouvernements, des organisations du secteur privé, des établissements universitaires et de recherche, des organisations non gouvernementales ou de la société civile ainsi que les autres parties impliquées dans la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT. Elle travaillera également avec des parties impliquées dans la lutte antivectorielle et antipaludique;
- L'Alliance mondiale offrira aux parties la possibilité de contribuer à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT par le biais d'un mécanisme souple et inclusif. Les partenaires seront en mesure de contribuer sous la forme de conseils et/ou d'apports techniques à travers la mise en œuvre d'activités.

3.4 Valeur ajoutée aux efforts actuels

L'Alliance mondiale ajoute une valeur inestimable en mettant à profit la force de l'action collective pour intensifier la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT et se concentrer sur des objectifs qui ne pourraient pas être atteints sans la participation de diverses parties prenantes. Avec l'appui de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, l'Alliance mondiale sera en mesure d'accéder directement aux Parties ainsi que de faire mieux comprendre les contraintes qui pourraient entraver le déploiement de solutions de remplacement du DDT et de les réduire.

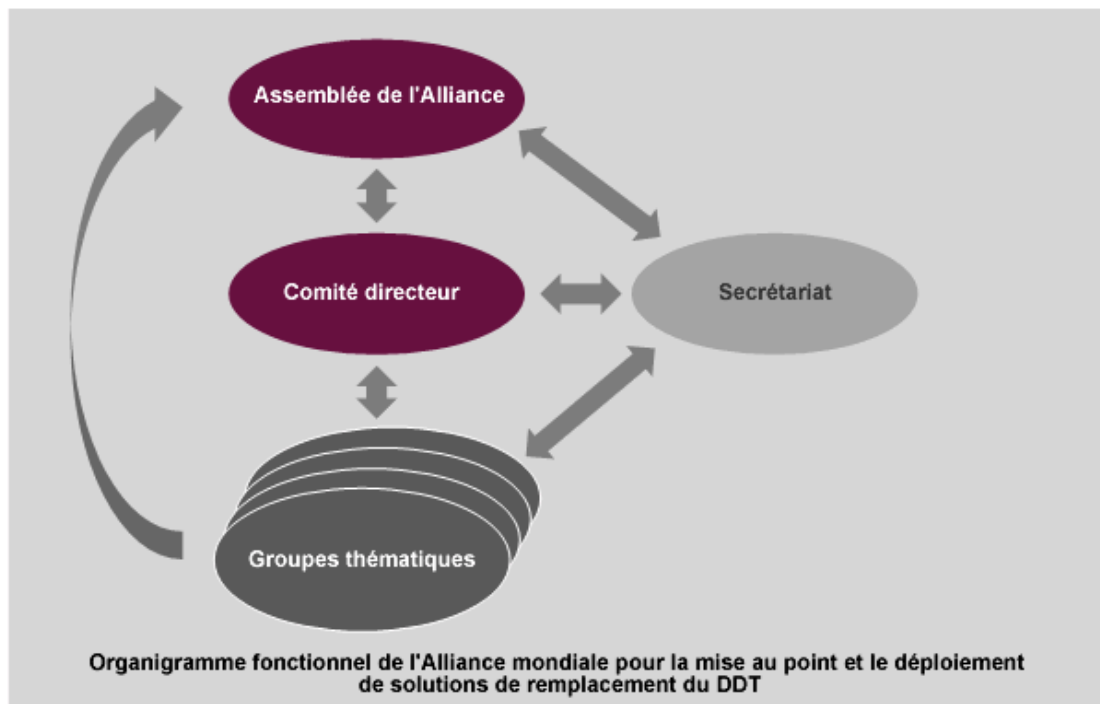
D'une manière générale, la valeur qu'ajoutera l'Alliance mondiale aux initiatives actuelles résidera dans ce qui suit :

- Etablir une plateforme claire et une direction conjointe pour faire face aux défis posés par la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT et pour bénéficier d'avantages d'échelle (par exemple, en matière de planification, de diffusion de bonnes pratiques ou de sensibilisation);
- Clarifier davantage la conception et l'accord en ce qui concerne les objectifs et les défis tout en donnant une impulsion pour s'attaquer à ces derniers;
- Améliorer la coordination entre les initiatives individuelles visant à mettre au point et déployer des solutions de remplacement du DDT et à aborder les interactions entre les différents objectifs;
- Remédier aux lacunes dans les initiatives existantes de manière proactive tout en limitant les risques de doubles emplois.

4. Modèle d'activité

4.1 Structure organisationnelle

L'Alliance mondiale sera dirigée par l'Assemblée de l'Alliance et un Comité directeur. Elle mettra en œuvre sa stratégie par le biais de groupes thématiques, avec l'appui d'une petite Equipe de coordination.



MEMBRES

L'Alliance mondiale comprendra deux catégories de membres : les membres organisationnels et les membres individuels. Les organisations dont le but et le mandat sont au cœur des objectifs de l'Alliance mondiale seront invitées à y adhérer en tant que membres organisationnels avec les organisations dont le mandat coïncide partiellement avec les objectifs de l'Alliance mondiale et qui souhaitent créer des synergies sur des questions déterminées. Les experts professionnels engagés dans la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT pourront y adhérer en qualité de membres individuels.

Tous les membres bénéficieront des compétences, des réseaux, des matériels, des rapports, etc. mis à disposition par l'Alliance mondiale. Ceux qui souhaitent en devenir membres devront être d'accord sur les objectifs à atteindre et les défis à relever pour mettre au point et déployer des solutions de remplacement du DDT et avec les étapes nécessaires pour résoudre ces derniers. La composition de l'Alliance mondiale sera rendue publique et la liste de ses membres figurera sur son site Internet et dans les publications des organisations. Les contributions financières et les contributions importantes en nature seront indiquées sur le site de l'Alliance mondiale et dans ses publications. Une « Déclaration des membres » exposant leurs objectifs et leurs engagements partagés sera signée par tous les membres de l'Alliance mondiale.

ASSEMBLEE DE L'ALLIANCE

L'Assemblée de l'Alliance mondiale se composera de tous les membres de l'Alliance mondiale. En tant qu'organe directeur suprême, elle aura pour rôle d'approuver la composition du Comité directeur, la stratégie proposée par ce dernier et les rapports d'étape soumis par les groupes thématiques, ainsi que le budget et le rapport financier annuels. L'Assemblée de l'Alliance tiendra sa première réunion ordinaire bisannuelle début 2010. Des réunions extraordinaires se tiendront à la demande d'au moins un quart de ses membres.

COMITE DIRECTEUR

Le Comité directeur sera l'organe de décision de l'Alliance entre les réunions de l'Assemblée. Son rôle consistera notamment :

- A définir les orientations stratégiques et les priorités de l'Alliance mondiale; élaborer une stratégie et la soumettre pour approbation à l'Assemblée de l'Alliance; approuver un plan de travail annuel et en suivre et évaluer la mise en œuvre;
- A approuver la création et les mandats des groupes thématiques et évaluer leurs rapports d'étape périodiques;
- A déterminer les lacunes et les problèmes dans la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT sur la base des informations fournies par les membres;
- A superviser et guider l'Equipe de coordination;
- A obtenir des ressources pour le budget de fonctionnement de l'Alliance mondiale;
- A examiner le rapport financier annuel et le soumettre pour approbation à l'Assemblée de l'Alliance;
- A examiner les nouvelles demandes d'adhésion à l'Alliance mondiale et admettre de nouveaux membres; à mettre fin à des adhésions.

Le Comité directeur sera constitué de 15 membres, comprenant deux représentants des Parties à la Convention de Stockholm de chaque région (10 membres) compte dûment tenu des pays à paludisme endémique, et d'un représentant de chacun des autres groupes de parties prenantes, y compris les établissements universitaires et les instituts de recherche; les organismes multilatéraux; la société civile et les organisations non gouvernementales; les pays donateurs; les fondations et le secteur privé. En outre, le Coordonnateur sera membre *ès qualité* du Comité directeur. Chaque groupe fixera le processus de sélection de ses représentants. Le Coordonnateur facilitera les nominations et soumettra, pour approbation par l'Assemblée de l'Alliance, une proposition concernant la composition du Comité directeur. Ce dernier sera constitué pour deux ans et sera présidé par un président élu parmi ses membres. Le Comité directeur se réunira au moins une fois par an. Les membres organisationnels et individuels pourront participer à ses travaux en tant qu'observateurs, sans droit de vote.

GROUPES THEMATIQUES

L'Alliance mondiale créera des groupes thématiques afin de mettre en place un mécanisme souple permettant de rassembler les acteurs motivés pour entreprendre des tâches bien définies axées sur les résultats. Les groupes thématiques constitueront le mécanisme permettant à l'Alliance mondiale d'entreprendre des travaux de fond et de mettre en œuvre la stratégie. Ces groupes seront créés soit directement par le Comité directeur afin de remédier à une lacune ou un problème particulier, soit par un groupe d'organisations ou d'entités existantes dont les compétences sont reconnues, et cesseront d'exister lorsque leurs objectifs auront été atteints. Dans les deux cas, chaque groupe thématique sera chargé de mobiliser ses propres ressources opérationnelles et de déterminer ses modalités d'organisation.

Les groupes thématiques pourront être organisés de différentes manières : ils pourront être constitués à partir de réseaux existants, hébergés et dirigés par un organisme établi du système des Nations Unies, par un organisme public reconnu chargé d'une mission de développement, par un établissement universitaire /de recherche ou un organisme privé; ils pourront être constitués par des partenaires en tant qu'initiative entièrement nouvelle dans des conditions convenues d'un commun accord. Dans tous les cas, ils chercheront à tirer parti des travaux en cours dans le domaine considéré ainsi qu'à identifier les lacunes dans les travaux existants et à y remédier en évitant les doubles emplois.

Tous les membres de l'Alliance mondiale pourront participer à un groupe thématique donné. Chaque groupe thématique désignera une organisation ou un individu chef de file et définira ses modalités de fonctionnement et le calendrier de ses réunions avec l'aide de l'Equipe de coordination. Les groupes thématiques bénéficieront également d'un appui de l'Equipe de coordination sous la forme de ressources spéciales. Ils devront soumettre des rapports d'étape tous les deux ans à l'Assemblée de l'Alliance et des rapports intérimaires réguliers au Comité directeur.

Les membres du Comité directeur et l'Equipe de coordination s'emploieront à faire connaître les travaux des groupes thématiques afin d'en coordonner et d'en diffuser les résultats et s'efforceront d'aider à mobiliser des ressources en fonction des besoins.

EQUIPE DE COORDINATION

L'Equipe de coordination sera chargée de gérer les opérations de l'Alliance mondiale au quotidien et de coordonner les travaux du Comité directeur et des groupes thématiques. L'Equipe de coordination est dirigée par un Coordonnateur, qui est nommé par l'organisation hôte et en relève. L'Equipe de coordination apportera son appui à l'Assemblée de l'Alliance, au Comité directeur et aux groupes thématiques en s'acquittant des tâches suivantes :

- Fournir un appui au Comité directeur en formulant des projets de stratégie et de plan de travail, en consolidant les plans et les rapports d'étape des groupes thématiques et en identifiant les lacunes et les problèmes;
- Mettre en œuvre les stratégies et le plan de travail approuvés par le Comité directeur et faire rapport à ce dernier sur les résultats de ces stratégies et du plan de travail et sur la manière dont les ressources ont été utilisées;
- Aider les groupes thématiques à s'organiser, à établir leur plan d'action, à se coordonner avec les autres groupes thématiques et à organiser leur logistique;
- Faciliter la communication et les échanges de savoirs et d'informations entre les membres de l'Alliance; garder à jour une base de données validées par un comité concernant la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT;
- Suivre la mise en œuvre des décisions du Comité directeur ainsi que les progrès des groupes thématiques;
- Administrer, coordonner et gérer les contrats et les autres engagements pris avec des membres, des partenaires, des consultants, des fournisseurs et d'autres, tels qu'ils ont été approuvés par le Comité directeur;
- Etablir et gérer le budget annuel; établir le rapport financier annuel;
- Fournir une aide organisationnelle et logistique à l'Alliance mondiale.

L'Equipe de coordination s'articulera autour de trois axes fonctionnels : facilitation des groupes thématiques; échange des connaissances et base de données; dispositions administratives et arrangement pour les réunions. Idéalement, l'Equipe de coordination sera hébergée par une organisation existante telle que le Secrétariat de la Convention de Stockholm et bénéficiera, pour les deux dernières fonctions, de synergies avec des équipes existantes. La facilitation des groupes thématiques lui confèrera un rôle de gestionnaire de projets consistant à aider à les mettre en place, à établir leur plan d'action, ainsi qu'à en coordonner et suivre les progrès.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE INTERIMAIRE

Une Equipe de coordination et un Coordonnateur intérimaires seront nommés à titre provisoire par la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm pour assurer la mise en place de l'Alliance mondiale. L'Equipe de coordination intérimaire prendra contact avec diverses organisations dans le but de les recruter comme membres, facilitera la rédaction de la « Déclaration des membres » et établira une stratégie, un plan de travail et un budget préliminaires pour approbation par la première Assemblée de l'Alliance. Elle facilitera également la création des organes principaux de l'Alliance mondiale (Comité directeur, Equipe de coordination et groupes thématiques) et gèrera l'organisation de la première Assemblée de l'Alliance.

Un Comité directeur intérimaire sera également nommé pour guider la mise en place de l'Alliance mondiale, la rédaction de la « Déclaration des membres » et le travail de l'Equipe de coordination intérimaire jusqu'à la tenue de la première Assemblée de l'Alliance et de la réunion du Comité directeur. Le Comité directeur intérimaire devra aussi approuver l'invitation des membres à la première Assemblée de l'Alliance et l'octroi d'une aide financière pour les frais de voyage sur la base de leur volonté exprimée de souscrire au projet de « Déclaration des membres ».

Le Comité directeur intérimaire sera constitué de 15 membres, comprenant deux représentants des Parties à la Convention de Stockholm de chaque région (10 membres) compte dûment tenu des pays à paludisme endémique, et d'un représentant de chacun des autres groupes de parties prenantes, y compris les établissements universitaires et les instituts de recherche; les organismes multilatéraux; la société civile et les organisations non gouvernementales; les pays donateurs; les fondations et le secteur privé. En outre, le Coordonnateur sera membre *ès* qualité du Comité directeur. Le secrétariat de la Convention de Stockholm, en collaboration avec le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm et l'OMS, constituera chaque groupe de parties prenantes et les informera de la composition exacte du Comité directeur intérimaire. En plus des 12 membres, le Coordonnateur intérimaire fera partie *ès* qualités du Comité directeur intérimaire. Le Comité directeur intérimaire se

réunira aussi souvent que nécessaire, mais au moins tous les quatre mois, jusqu'à la création du Comité directeur. La mise en œuvre du modèle d'activité est exposée de manière plus détaillée dans l'annexe ci-après.

4.2 Rôles des membres et des divers parties prenantes

L'Alliance mondiale vise à donner à toutes les parties prenantes la possibilité de contribuer à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT dans la lutte antivectorielle par le biais d'un mécanisme souple et inclusif. L'Alliance mondiale est ouverte aux gouvernements, aux organisations internationales, nationales ou régionales, aux organisations industrielles ou commerciales, aux organisations de la société civile et aux établissements universitaires ou de recherche qui appuient la mission de l'Alliance mondiale.

La souplesse d'organisation conférée aux groupes thématiques offrira aux membres un certain nombre d'options quant au niveau de leur engagement et aux activités entreprises. Par exemple, les activités des membres pourront consister à initier ou diriger un groupe thématique, à fournir des conseils et une assistance technique à un groupe thématique, à mener des activités particulières dans le cadre du plan de travail d'un groupe thématique, à partager les conclusions de leurs propres activités avec un groupe thématique ou à mobiliser/fournir des ressources en faveur d'un groupe thématique.

Certaines organisations telles que l'OMS et le PNUE ainsi que les Parties à la Convention de Stockholm devraient jouer un rôle de premier plan dans l'Alliance mondiale en prenant part directement aux travaux du Comité directeur, en hébergeant l'Equipe de coordination, en dirigeant des groupes thématiques ou en fournissant des ressources pour le fonctionnement quotidien de l'Alliance mondiale. D'autres parties prenantes déjà impliquées dans la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT ou dans la lutte antivectorielle ou antipaludique en général devraient adhérer à l'Alliance mondiale et jouer un rôle actif dans ses activités.

Les organisations chefs de file des différents groupes thématiques seront incitées à travailler de concert et à assurer coopération et complémentarité avec d'autres groupes thématiques. Elles devront également s'efforcer de nouer des liens avec des réseaux et des organisations partageant des objectifs analogues à ceux de l'Alliance mondiale. Une matrice des activités et des relations de collaboration avec d'autres partenaires et réseaux de l'Alliance mondiale sera élaborée aux premiers stades de ses activités afin de clarifier et de cristalliser les relations de travail avec les autres institutions, entités, initiatives et réseaux.

4.3 Mobilisation de ressources et plan de promotion

L'impact de l'Alliance mondiale dépendra de manière décisive de sa capacité à susciter un intérêt et une bonne volonté ainsi qu'à assurer la continuité de l'appui financier. Le Comité directeur et l'Equipe de coordination intérimaires devront entreprendre des campagnes énergiques de sensibilisation et de promotion pour mobiliser un appui à travers diverses plateformes. Dans son travail de communication, l'Alliance mondiale devra insister sur sa mission, ses objectifs, la souplesse et la transparence de ses méthodes de travail, ses activités et les résultats obtenus. L'efficacité de cette stratégie de communication ne dépendra pas seulement de l'articulation des publics ciblés, de la clarté des messages et du choix judicieux des médias utilisés, mais aussi de la compréhension des objectifs par toutes les parties prenantes et de ses interactions avec d'autres initiatives dans les domaines de la lutte contre le paludisme et de l'environnement.

Les ressources mobilisées devront compléter les ressources existantes consacrées à la lutte antipaludique afin d'éviter la cannibalisation des ressources et de veiller à ce que l'on puisse atteindre à la fois les objectifs de l'Alliance mondiale relatifs à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT et les objectifs plus généraux concernant la réduction de la charge de paludisme.

4.4 Analyse des risques

Pour la création et le fonctionnement de l'Alliance mondiale, il faudra faire face à trois risques majeurs :

- Il faudra obtenir l'appui des partenaires cruciaux et susciter leur enthousiasme dès le début afin d'assurer la crédibilité et l'efficacité de l'Alliance mondiale. Les partenaires cruciaux comprennent les pays à paludisme endémique, la société civile/les organisations non gouvernementales appuyant la mise en œuvre d'interventions antivectorielles, les organismes et les partenariats importants des Nations Unies impliqués dans la lutte antipaludique et dans la réduction de la dépendance à l'égard du DDT (OMS, PNUE, RBM), les initiatives servant de

chefs de file dans la mise au point de solutions de remplacement du DDT (IVCC, Croplife) ainsi que les donateurs et les mécanismes de financement apportant déjà leur appui à la lutte antipaludique et/ou à la mise au point de telles solutions (pays donateurs, FEM, GFATM, Fondation Bill et Melinda Gates). Sans un appui suivi et enthousiaste de la part des principales parties prenantes, l'Alliance mondiale a peu de chances de réussir. L'un des objectifs clés de la phase 1 est donc d'atténuer ce risque afin que tous les partenaires cruciaux soient impliqués et prêts à apporter leur appui à l'Alliance mondiale lorsqu'elle sera créée.

- Pour que cette initiative puisse réussir, il sera également crucial d'assurer un financement spécifique. Il ne s'agit pas seulement de financer la phase de mise en place à court terme, mais aussi d'assurer le budget de fonctionnement de l'Alliance mondiale de manière à permettre une facilitation adéquate des groupes thématiques et à préserver l'élan acquis autour d'initiatives existantes. Des fonds spécifiques seront nécessaires à cette fin de manière à ne pas cannibaliser les ressources consacrées actuellement à la lutte antivectorielle et antipaludique.
- L'Alliance mondiale devra faire face à un troisième risque, qui est celui de passer à côté de l'objectif qu'elle s'est donnée de se concentrer sur des initiatives orientées vers l'action en se transformant en un simple forum de discussion. Afin d'atténuer ce risque, il faudra, au cours de la phase de mise en place, accorder une attention particulière à la définition des mandats des groupes thématiques initiaux. A partir de là, le Comité directeur devra préserver cette orientation vers l'action, particulièrement pendant les premières années de fonctionnement, afin de pouvoir démontrer l'efficacité de l'Alliance mondiale pour ce qui est d'obtenir des résultats concrets.

Annexe

Plan d'exécution relatif à l'Alliance mondiale pour la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT

Étapes clés et résultats

L'Alliance mondiale sera mise en place et renforcée en trois phases distinctes : 1) création de l'Alliance mondiale; 2) constitution des groupes thématiques; 3) renforcement des groupes thématiques et comblement des lacunes.

PHASES ET ETAPES CLES	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Conférence des Parties à la Convention de Stockholm	◆		◆		◆	
Phase 1 - Création de l'Alliance mondiale	■■■■■					
Réunions du Comité directeur intérimaire	* *					
Première Assemblée de l'Alliance		●				
Conférence de déclaration des membres		●				
Phase 2 - Constitution des groupes thématiques	■■■■■					
Réunions du Comité directeur		*	*			
Deuxième Assemblée de l'Alliance				●		
Phase 3 - Renforcement des groupes thématiques et comblement des lacunes	■■■■■					
Réunions du Comité directeur				*	*	
Troisième Assemblée de l'Alliance						●

MAI 2009 - CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION DE STOCKHOLM

La première étape clé pour l'Alliance mondiale sera constituée par la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm en mai 2009. Le concept d'une Alliance mondiale pour la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT sera présenté et examiné en même temps que le présent plan de travail.

Les résultats attendus de cette discussion sont :

- Un accord sur le concept d'une Alliance mondiale;
- La nomination et le mandat du Comité directeur intérimaire pour démarrer la mise en place de l'Alliance mondiale;
- La nomination et le mandat de l'Equipe de coordination intérimaire pour aider à la mise en place de l'Alliance mondiale;
- Un engagement financier pour la phase 1.

PHASE 1 – MAI 2009 À MARS 2010

MISE EN PLACE DE L'ALLIANCE MONDIALE

La phase 1 sera axée sur la création des organes de l'Alliance mondiale, le recrutement des membres de l'Alliance et la préparation de la Déclaration des membres. La structure organisationnelle intérimaire (Comité directeur et Equipe de coordination intérimaires) nommée par la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm orientera le processus et conduira les activités suivantes :

- Constituer une coalition ayant une masse critique permettant d'obtenir des ressources financières et un soutien politique en faveur de l'Alliance mondiale et de mobiliser les parties prenantes autour du concept d'une Alliance mondiale;
- Finaliser le règlement de l'Alliance mondiale, en tenant compte de tout développement dans l'ensemble de la communauté impliquée dans la lutte antipaludique; faciliter la nomination du Comité directeur et soumettre une proposition concernant sa composition pour approbation par l'Assemblée de l'Alliance;
- Prendre contact avec des organisations dans le but de les recruter en tant que membres;

- Rédiger la Déclaration des membres documentant l'accord des membres de l'Alliance sur la marche à suivre pour faire face aux défis posés par la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT. Cette déclaration comprendra également une liste des premiers groupes thématiques.
- Préparer la Conférence sur la Déclaration des membres, y compris une liste des participants sur la base de leur intention exprimée de souscrire à la Déclaration des membres;
- Etablir une stratégie, un plan de travail et un budget préliminaires pour approbation par la première Assemblée de l'Alliance;

Les principaux résultats de cette phase seront notamment les suivants :

- Règlement de l'Alliance mondiale; composition du Comité directeur;
- Déclaration des membres provisoire, comprenant une première liste des groupes thématiques et leurs mandats;
- Liste des participants à la première Assemblée de l'Alliance;
- Projets de stratégie, de plan de travail et de budget pour les périodes 2010-2011 et 2011-2012;
- Organisation de la Conférence sur la Déclaration des membres et de la première Assemblée de l'Alliance.

MARS 2010 – CONFÉRENCE DE DÉCLARATION DES MEMBRES ET PREMIÈRE ASSEMBLÉE DE L'ALLIANCE

Afin de renforcer la mobilisation des parties prenantes, la structure organisationnelle intérimaire greffera la Conférence sur la Déclaration des membres et la première Assemblée de l'Alliance sur une manifestation mondiale prévue début 2010.

Les principaux résultats de la Conférence sur la Déclaration des membres et de la première Assemblée de l'Alliance seront les suivants :

- Approbation de la Déclaration des membres, y compris la liste des premiers groupes thématiques;
- Approbation de la composition du Comité directeur;
- Approbation de la stratégie, du plan de travail et du budget pour les périodes 2010-2011 et 2011-2012;
- Engagement financier pour les deux premières années de fonctionnement de l'Alliance mondiale.

PHASE 2 - MARS 2010 À MARS 2012

CONSTITUTION DES GROUPE THÉMATIQUES

Le Comité directeur se réunira immédiatement après la première Assemblée de l'Alliance début 2010, et mandatera les premiers groupes thématiques. Le Comité directeur se réunira de nouveau début 2011.

Pendant ses deux premières années de fonctionnement, l'Alliance mondiale aura trois préoccupations majeures :

- Appuyer et renforcer les groupes thématiques et assurer leur bon fonctionnement;
- Identifier les lacunes dans la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT, ainsi que les nouveaux groupes thématiques nécessaires ou les activités complémentaires à ajouter aux activités préexistantes;
- Sensibiliser les décideurs et les parties impliquées dans la lutte antivectorielle et faciliter leur accès à l'information concernant l'état de la mise au point et du déploiement de solutions de remplacement du DDT.

L'Equipe de coordination de l'Alliance mondiale renforcera également son rôle en fournissant un appui au Comité directeur et aux groupes thématiques et en facilitant la communication et les échanges d'informations entre les parties prenantes concernant la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT.

Les résultats obtenus pendant cette phase seront notamment les suivants :

- Création des groupes thématiques;

- Plan de travail individuel et consolidé et liste des résultats escomptés pour chaque groupe thématique;
- Obtention des ressources nécessaires pour tous les groupes thématiques;
- Rapports sur les activités et les résultats des groupes thématiques;
- Liste des lacunes et des nouvelles activités et/ou initiatives nécessaires pour favoriser la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT;
- Site et portail Internet efficaces pour l'Alliance mondiale;
- Première base de connaissances validée par un comité concernant la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT.

MARS 2012 – DEUXIÈME ASSEMBLÉE DE L'ALLIANCE

Le rôle de l'Assemblée de l'Alliance sera d'examiner et d'approuver les rapports d'étape soumis par les groupes thématiques, la stratégie proposée par le Comité directeur ainsi que le budget et le rapport financier annuels. Cette deuxième Assemblée de l'Alliance mettra l'accent sur l'évaluation du fonctionnement initial de l'Alliance mondiale sur la base des résultats des activités des groupes thématiques et de l'Equipe de coordination. Elle examinera également les nouvelles initiatives nécessaires et la meilleure manière de déclencher des actions et de mobiliser de nouvelles ressources en leur faveur.

Les résultats escomptés de cette Assemblée de l'Alliance seront les suivants :

- Approbation de la stratégie et du plan de travail pour la période 2012-2014;
- Approbation du budget et du rapport financier;
- Approbation de la composition du Comité directeur;
- Engagement financier pour le fonctionnement de l'Alliance mondiale durant les deux années à venir;
- Liste d'actions spécifiques à entreprendre pour promouvoir le fonctionnement des groupes thématiques (par exemple, mobilisation de ressources).

PHASE 3 – MARS 2012 À MARS 2014

RENFORCEMENT DES GROUPES THÉMATIQUES ET DETERMINATION DES LACUNES

D'ici là, l'Alliance mondiale aura constitué un réseau étendu, multisectoriel et multipartite de membres s'intéressant à la mise au point et au déploiement de solutions de remplacement du DDT. On compte que les groupes thématiques seront pleinement établis et mèneront des activités contribuant aux objectifs généraux de l'Alliance mondiale en commençant à produire des résultats intermédiaires. Sur la base des lacunes recensées pendant les deux premières années de fonctionnement, de nouveaux groupes thématiques seront constitués ou de nouvelles activités seront lancées dans le cadre d'activités existantes avec des partenaires et des ressources appropriés.

Au cours de cette phase, une évaluation externe sera menée pour apprécier les premiers travaux de l'Alliance mondiale et veiller à ce qu'ils demeurent conformes à sa mission initiale et pour identifier d'éventuels problèmes nouveaux ou émergents méritant de retenir l'attention. Les résultats de cette évaluation fourniront une base pour la prise de décisions concernant les activités de l'Alliance mondiale durant la période 2014-2016.

Les résultats escomptés pour cette phase sont les suivants :

- Liste des résultats spécifiques obtenus en fonction des mandats des groupes thématiques;
- Plan de travail individuel et consolidé contenant les résultats escomptés de chaque groupe thématique;
- Actualisation des besoins en ressources pour tous les groupes thématiques;
- Constitution de nouveaux groupes thématiques ou introduction de nouvelles activités sur la base des lacunes recensées;
- Rapports sur les activités et les résultats des groupes thématiques;

- Mise à jour de la liste des lacunes et des besoins en termes de nouvelles activités et/ou initiatives pour favoriser la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT;
- Plateforme de partage des connaissances pleinement fonctionnelle et accessible à tous les membres;
- Actualisation de la base de connaissances sur la mise au point et le déploiement de solutions de remplacement du DDT;
- Evaluation des activités de l'Alliance mondiale et rapport sur l'état de la mise au point et du déploiement de solutions de remplacement du DDT;
- Projets de stratégie et de plan de travail de l'Alliance mondiale pour la période 2014-2016.

MARS 2014 – TROISIÈME ASSEMBLÉE DE L'ALLIANCE

Cette troisième Assemblée de l'Alliance accordera une attention particulière à l'examen des résultats obtenus par l'Alliance mondiale durant ses quatre premières années de fonctionnement ainsi qu'à la définition des priorités pour la période 2014-2016. Elle examinera également les activités des groupes thématiques ainsi que les nouvelles initiatives nécessaires, le cas échéant.

Les résultats escomptés de cette troisième Assemblée de l'Alliance seront les suivants :

- Approbation de la stratégie et du plan de travail pour la période 2014-2016;
- Approbation du budget et du rapport financier;
- Approbation de la composition du Comité directeur;
- Engagement financier pour le fonctionnement de l'Alliance mondiale durant les deux années à venir;
- Liste d'actions spécifiques à entreprendre pour promouvoir le fonctionnement des groupes thématiques (par exemple, mobilisation de ressources).

Besoins de ressources

Le montant nécessaire la première année pour financer la création de l'Alliance mondiale ainsi que la première Assemblée de l'Alliance et la Conférence sur la Déclaration des membres est estimé à 370 000 dollars. La somme nécessaire pour couvrir les frais annuels de fonctionnement pour les années suivantes est estimée à 750 000 dollars. Les activités de l'Alliance mondiale seront financées par des contributions volontaires, tant en espèces qu'en nature. Puisqu'il est de leur responsabilité et de leur intérêt que l'Alliance mondiale soit efficace, les membres seront fortement encouragés à apporter leur appui à l'Alliance au travers de contributions annuelles. Les contributions en nature à l'Alliance mondiale seront également les bienvenues, notamment pour l'accueil de réunions, l'apport de contributions logistiques ou en personnel, la coproduction de publications, le parrainage de représentants de pays en développement pour leur permettre de participer aux réunions, etc.

Les prévisions budgétaires suivantes comprennent les ressources nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'Alliance mondiale, mais non celles dont les groupes thématiques auront besoin pour mener leurs activités. Les groupes thématiques seront naturellement de taille variable et leurs besoins en ressources différeront. On a prévu seulement un budget d'appui au fonctionnement des groupes thématiques et le personnel de l'Equipe de coordination (équivalent à un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs à plein temps). Les hypothèses concernant les coûts sont indiquées dans l'annexe 1 du document UNEP/POPS/COP.4/INF/2.

Coût annuel en dollars des Etats-Unis	Phase 1 : Mise en place de l'Alliance mondiale	Phase 2 : Constitution des groupes thématiques 2010-2012		Phase 3 : Renforcement des groupes thématiques 2012-2014	
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Equipe de coordination et Comité directeur intérimaires					
Coordonnateur intérimaire	120 000				
Recrutement des membres, constitution d'une coalition et mobilisation de ressources	30 000				
Etablissement du projet de Déclaration des membres	30 000				
Mise en place des principaux organes de l'Alliance mondiale	30 000				
Projets de stratégie, de plan de travail et de budget	30 000				
Comité directeur intérimaire	30 000				
Total	270 000				
Première Assemblée de l'Alliance et Conférence sur la Déclaration des membres					
Organisation de manifestations et services de conférence	100 000				
Total	100 000				
Equipe de coordination					
Gestion générale		200 000	200 000	200 000	200 000
Facilitation des groupes thématiques		200 000	200 000	200 000	200 000
Gestion des échanges de connaissances et maintenance des bases de données		125 000	125 000	125 000	125 000
Administration et engagements pour les réunions		100 000	100 000	100 000	100 000
Total		625 000	625 000	625 000	625 000
Réunions et autres activités					
Assemblée de l'Alliance			60 000		60 000
Comité directeur		15 000	15 000	15 000	15 000
Facilitation des groupes thématiques (par exemple, réunions)		50 000	50 000	50 000	50 000
Evaluation des activités de l'Alliance mondiale				25 000	
Total		65 000	125 000	90 000	125 000
TOTAL	370 000	690 000	750 000	715 000	750 000